

ARRETE

ARTICLE 1

Le stationnement des véhicules est interdit

- **du Lundi 23 Juin 2025 au Vendredi 01 Août 2025** rue du Vignemale, dans sa partie comprise entre la rue des Pyrénées et la rue du Montaigu
- **du Lundi 04 Août 2025 au Vendredi 14 Novembre 2025** rue du Vignemale, dans sa partie comprise entre la rue du Montaigu et le n°38 rue du Vignemale
- **du Samedi 15 Novembre 2025 au Vendredi 06 Février 2026** rue du Montaigu, dans sa partie comprise entre la rue du Vignemale et le n°37 rue du Montaigu
- **du Lundi 23 Juin 2025 au Vendredi 14 Novembre 2025** sur le passage existant sur les parcelles cadastrées AM43-AM179 reliant la rue du Vignemale à l'avenue des Acacias

suivant la signalisation mise en place sur les lieux sauf pour les entreprises chargées des travaux.

Les dates de ces phases peuvent évoluer en fonction des aléas de chantier.

ARTICLE 2

Suivant la signalisation mise en place sur les lieux sauf pour les entreprises chargées des travaux et les riverains pour accéder à leur propriété.

Suivant les plans de déviation en annexe du présent arrêté, la circulation des véhicules

- **sera interdite**
 - o **du Lundi 23 Juin 2025 au Vendredi 01 Août 2025**
 - rue du Vignemale, dans sa partie comprise entre la rue des Pyrénées et la rue du Montaigu,
 - rue du Château dans sa partie comprise entre la rue St Roch et la rue du Vignemale,
 - rue du Montaigu dans sa partie comprise entre la rue du Vignemale et la rue St Roch.

Les riverains seront autorisés à rouler à double-sens sur la rue du Montaigu et rue du Château pour accéder et sortir de leur propriété.

- o **du Lundi 04 Août 2025 au Vendredi 14 Novembre 2025** rue du Vignemale, dans sa partie comprise entre la rue du Montaigu et le n°38 rue du Vignemale.
- o **du Samedi 15 Novembre 2025 au Vendredi 06 Février 2026** rue du Montaigu, dans sa partie comprise entre la rue du Vignemale et le n°37 rue du Montaigu.
- **s'effectuera de façon alternée du Lundi 23 Juin 2025 au Vendredi 14 Novembre 2025** sur le passage existant sur les parcelles cadastrées AM43-AM179 reliant la rue du Vignemale à l'avenue des Acacias.